



## **Ce sera sans nous : rejet clair et net de l'attaque de grande ampleur contre la loi sur le travail**

Une fois de plus, il faut faire échec au compromis sur la saisie du temps de travail auquel sont parvenus les différents partenaires sociaux. Par leurs initiatives parlementaires, les deux conseillers aux États [Konrad Graber \(PDC\)](#) et [Karin Keller-Sutter \(PLR\)](#) veulent, pour une partie significative des personnes actives, supprimer la saisie du temps de travail et les prescriptions sur la limitation du temps de travail. Cela exempterait des dispositions de la Loi sur le travail des branches entières ou des secteurs entiers et augmenterait massivement les risques sanitaires pour plusieurs centaines de milliers d'employé-e-s.

En 2015, dans sa [réponse à la procédure de consultation sur la révision de la Loi sur le travail](#), le PS a expressément salué le fait qu'une solution entre partenaires sociaux avait été trouvée pour la nouvelle réglementation de la saisie du temps de travail. Un partenariat social qui fonctionne bien est fondamental pour la stabilité politique et économique dans le pays, laquelle constitue à son tour un aspect essentiel de l'attrait de la place économique suisse pour les investisseurs. Dans ce contexte et sur cette question, il est parfaitement incompréhensible que les partis bourgeois, et en première ligne le PDC et le PLR, tirent dans le dos du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann en personne – celui-là même qui a favorisé l'émergence d'une solution entre partenaires sociaux. Le PDC et le PLR attaquent cette solution en ceci qu'ils souhaitent dispenser, sans conditions spécifiques, des branches entières de l'obligation de saisir les temps de travail. Le PS Suisse demande que ces projets extrêmes de déréglementation soient enfin enterrés au Parlement.

Ces interventions demandent que l'on biffe purement et simplement, pour le personnel dirigeant et les spécialistes actifs dans le secteur des services, les prescriptions fixées par la Loi sur le travail pour le travail de nuit et du dimanche, ainsi que les directives sur la durée du travail et sur les pauses. Ainsi, des semaines de travail très longues comportant du travail de nuit et du dimanche seraient encore et toujours possibles. Une telle flexibilité, digne du Far West, ne fait pas que nuire à la santé ; elle rend également inconciliables vies familiale et professionnelle. Paul Rechsteiner, conseiller aux États PS et président de l'USS, a précisé à ce propos : « *Les initiatives parlementaires Graber et Keller-Sutter de mars 2016 ne constituent ni plus ni moins qu'une attaque d'une ampleur sans précédent contre les principes éprouvés de la Loi sur le travail. La Loi sur le travail assure la protection élémentaire du travail salarié. Depuis la loi sur les fabriques de 1864 (canton de Glaris) et la loi sur les fabriques de 1877 (Suisse), la Loi sur le travail est indispensable en tant qu'acquis historique de l'État social moderne. Des personnes réputées spécialistes ou/et censées faire partie du personnel dirigeant devraient maintenant être exemptées des*

*dispositions de protection relatives aux temps de travail par les initiatives Graber et Keller-Sutter. D'après les statistiques, environ 34 % des personnes actives occupent une fonction de cadre. Si le terme de "spécialistes" (rappelons que les termes de "personnel dirigeant et spécialistes" ne sont à ce jour pas définis dans la Loi sur le travail) désigne les personnes au bénéfice d'un diplôme du tertiaire, la part des personnes actives âgées entre 25 et 64 ans même atteint environ 40 %. Désormais, ce sont ainsi au grand minimum 500 000 salariés qui, en Suisse, ne connaîtraient plus de temps de travail réglementé. »*

Les développements technologiques, qui sont souvent invoqués pour ces interventions parlementaires, ne constituent pas une raison de se départir des règles éprouvées de la saisie du temps de travail – au contraire : la numérisation a considérablement simplifié cette saisie. Des solutions techniques sans charge de travail sont possibles pour toutes les branches sans problème.

Ensemble, les deux interventions précitées mèneront au bout du compte à plus de travail gratuit. Au total, ce sont des milliards de francs qui échapperaient aux personnes actives – ainsi qu'aux assurances sociales – du fait de la suppression évoquée plus haut et de la désormais impossible vérification des heures supplémentaires et des heures d'appoint. Le syndicat omnisectoriel Syna a calculé que l'initiative parlementaire Keller-Sutter entraînerait pour le personnel dirigeant et les spécialistes concernés un travail gratuit correspondant au chiffre vertigineux de 2 876 milliards de francs par an. Avec ces prestations de travail non rémunérées, le Stade de Suisse pourrait être construit huit fois... chaque année.

Sur ces attaques irresponsables contre la semaine de 45 heures, tous les experts en matière de santé ou de dépendance sont absolument unanimes : ils mettent en garde contre le fait de toucher à la loi actuelle, car « 45 heures, c'est déjà énorme », avertissent-ils. Les experts partent du principe qu'au moins 15 % des travailleurs suisses sont des « *workaholics* » potentiels, qui mettent en danger leur santé et, par là, influent négativement sur le sort de leurs familles respectives. La société doit ensuite supporter les coûts occasionnés par le comportement irresponsable des entreprises qui exploitent cette dépendance au travail.

**Pour le PS, c'est clair :** Nous nous engagerons de toutes nos forces au Parlement contre cette attaque, menée par le conseiller aux Etats PDC Konrad Graber et la conseillère aux Etats PLR Karin Keller-Sutter, contre la Loi sur le travail (LTr).